

NO 23 SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Convocation

Jeudi 25 juin 2020

à 19 h 30



à l'Aula du Centre des Deux Thielles

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 22
3. Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Anne Amico Guyomarch
4. C2T - Crédit d'engagement de CHF 140'000 pour le remplacement du monobloc de ventilation de l'aula, ainsi que des luminaires des halles de gymnastique, du foyer et des corridors du corps nord
Arrêté 1408
5. Crédit d'engagement de CHF 25'000 pour la désaffectation du secteur H, tombes de 1961 à 1969, du cimetière
Arrêté 1409
6. Crédit d'engagement de CHF 125'000 pour réfections et surfacages routiers à divers endroits de la localité
Arrêté 1410
7. Crédit d'engagement de CHF 74'000 pour la réfection globale de la grue mobile du port
Arrêté 1411
8. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion proposant "*la création d'une commission extraordinaire pour le projet d'étude de l'accueil de la petite enfance*"
9. Comptes 2019 et rapport de la Commission financière et de gestion
10. Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume
Arrêté 1412
11. Interpellations et questions
12. Divers

Conseil communal

Annexes : Commission de l'Energie – rapport d'activité 2019
Comptes 2019 de la Fondation de la piscine
Comptes 2019 + rapport de gestion et d'activité du CAP
Comptes 2019 du C2T (cahier à part) et rapport de l'organe de révision des comptes

Etablissements publics - Permission tardive 1 heure

Délai référendaire: lundi 24 août 2020

NB: Les rapports et projets d'arrêtés des points 4 à 8 ont été remis avec le cahier du jeudi 26 mars 2020 (☞ séance annulée en raison du COVID-19)

Organisation de la séance du Conseil général de la Commune du Landeron, du jeudi 25 juin 2020, à l'aula du Centre des Deux Thielles

Plan et mesures de protection en lien avec la situation sanitaire (directives Covid-19)

Afin de respecter les directives fédérales en lien avec l'épidémie du coronavirus, et sauf avis contraire, les séances du Conseil général de la Commune du Landeron se tiendront, dès le 18 mai 2020 et jusqu'à nouvel avis, à l'Aula du Centre des Deux Thielles du Landeron.

Toutes les mesures ont été prises afin de garantir le respect des prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les participants sont invités à prendre connaissance des directives contenues dans le présent document et à adapter leur comportement en conséquence.

1. Dispositions générales

Des affiches rappelant les directives de l'OFSP sont placardées à différents endroits de la salle ainsi qu'aux WC.

Les mesures de protection générale telles que l'hygiène des mains et le respect des distances sociales doivent être respectées.

Ces dispositions seront rappelées par le président du Conseil général en début de séance.

2. Désinfection

Les tables, chaises, poignées de porte et tout autre point d'appui seront désinfectés par le service de conciergerie avant et après chaque séance.

Durant la séance, les WC seront désinfectés après chaque passage, par le service de conciergerie. Une seule personne à la fois est autorisée à s'y rendre.

Un "totem" sera installé à l'entrée et à la sortie de la salle, comprenant du désinfectant pour les mains.

3. Personnes vulnérables

Les personnes répondant à la définition de personnes vulnérables au sens de l'ordonnance 2 COVID-19 sont invitées à apprécier l'opportunité de siéger.

Les personnes présentant des symptômes respiratoires (*par exemple toux, maux de gorge, essoufflement*) avec ou sans fièvre, sensation fébrile, ou douleurs musculaires et/ou une perte subite du goût et/ou de l'odorat ne doivent pas se présenter à la session et respecter les consignes d'auto-isolément de l'OFSP. De plus amples informations peuvent être obtenues sur www.coronacheck.ch

4. Public et médias

Le public, admis dans la salle, sera invité à suivre les débats uniquement depuis la mezzanine. Pour des questions de traçabilité, la personne déclinera son identité, sur le formulaire mis à disposition, soit nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Les représentants de la presse pourront assister aux séances dans la salle, où deux tables leur seront spécialement réservées. Ceci, à condition de s'engager à respecter les dispositions en matière de distance sociale et d'hygiène des mains et de communiquer leurs coordonnées, toujours pour des questions de traçabilité.

5. Mesures d'organisation

5.1. Accès, parcage

Le nombre de places de stationnement sur les parkings du C2T et de l'école primaire est largement suffisant. De ce fait, la présence du service de la sécurité publique ne s'avère pas nécessaire. Par contre, il est demandé aux Conseillers généraux de respecter les règles de distanciation sociale entre les personnes en tout temps, également lors de leur déplacement sur les parkings, ainsi que sur l'Allée du 700^e.

5.2. Accueil, entrée dans la salle

Les participants sont priés d'arriver suffisamment en avance. Aucun regroupement de plus de 5 personnes ne sera autorisé dans le foyer. L'accès à l'aula se fera par la rampe d'escalier Est. Les conseillers généraux seront invités par un(e) employé(e) de l'administration, qui sera muni(e) d'un masque de protection, à pénétrer, l'un après l'autre, dans l'aula.

L'entrée est à sens unique, une seule porte est ouverte. Les places n'étant pas attribuées, les élus rejoindront leur table sans attendre et par le chemin le plus direct (couloir latéral), tout en veillant à laisser s'asseoir en premier les personnes à l'intérieur des rangées. Une éventuelle sortie (*ex. pour se rendre aux WC*) se fera par le couloir latéral nord, au travers de l'office. Des affiches-signalétiques sont posées à différents endroits de l'aula pour "guider" les participants et ainsi obtenir un sens de circulation "entrant et sortant".

Il ne sera pas organisé de vestiaire. Les participants utiliseront le dossier de leur siège.

Chaque participant dispose d'une chaise et d'une table de 180x80cm. Une bouteille d'eau (33 cl) est déposée sur chaque pupitre. Pour des questions d'hygiène, aucun verre ne sera fourni, les participants étant invités à boire directement à la bouteille.

Il est strictement interdit de manger dans la salle et, contrairement à la tradition, aucune collation ne sera servie à la fin de la séance.

Quatre poubelles avec couvercle seront installées en début de chaque rangée de tables.

5.3. Liste de présence

Comme à l'accoutumée, la liste de présence sera établie par l'administration communale. Elle sera validée et contresignée par le secrétaire et le président du Conseil général.

5.4. Déroulement de la séance / Déplacements dans la salle

Afin d'éviter tout déplacement et/ou rassemblement inutile dans la salle, les séances se dérouleront sans pause, en évitant autant que possible les suspensions de séance, cas d'urgence excepté.

Les croisements de personnes dans les couloirs et travées doivent être évités s'ils ne peuvent s'effectuer à une distance de deux mètres au moins. Il n'est autorisé de se rendre dans les rangs que pour gagner ou quitter son siège.

Pour les interventions rédigées, les membres du Conseil général sont invités, à la fin des débats, à déposer leurs textes dans un support de document qui sera disposé à cet effet à la sortie de la salle. On privilégiera également l'envoi de document par courriel.

La demande de parole et les votes se feront, comme de coutume, par un lever de main.

5.5. Infrastructures techniques à disposition

Pour la séance du législatif, il sera fait appel au responsable de l'installation technique de l'aula. La salle sera ainsi équipée de 5 micros, soit:

- 1 pour le président du Conseil général;
- 1 pour le Conseil communal;
- 1 pour les interventions des membres du législatif;
- 2 micros supplémentaires pour les échanges durant les phases de désinfection.

Les têtes de micros seront recouvertes d'un filtre plastique, afin d'être facilement désinfectées. Le micro-baladeur, prévu pour les interventions des Conseillers généraux, sera transmis par un(e) employé(e) de l'administration, muni(e) d'un masque de protection. Ce micro sera désinfecté après chaque intervention, au moyen d'un spray désinfectant. Il en est de même pour le micro utilisé par l'Exécutif communal.

5.6. Fin de la séance, sortie de la salle

A la fin de la séance, les membres du Conseil général quitteront la salle, par la porte et la rampe d'escaliers Ouest, les uns après les autres, la personne la plus proche de la sortie en premier, suivie des autres personnes de sa rangée, et ainsi de suite, de manière à respecter les distances sociales.

Tout rassemblement dans le foyer et à l'extérieur est interdit.

6. Dispositions finales

Les mesures décrites ci-avant sont conformes aux directives de l'OFSP.

Le Landeron, le 26 mai 2020.

Conseil communal

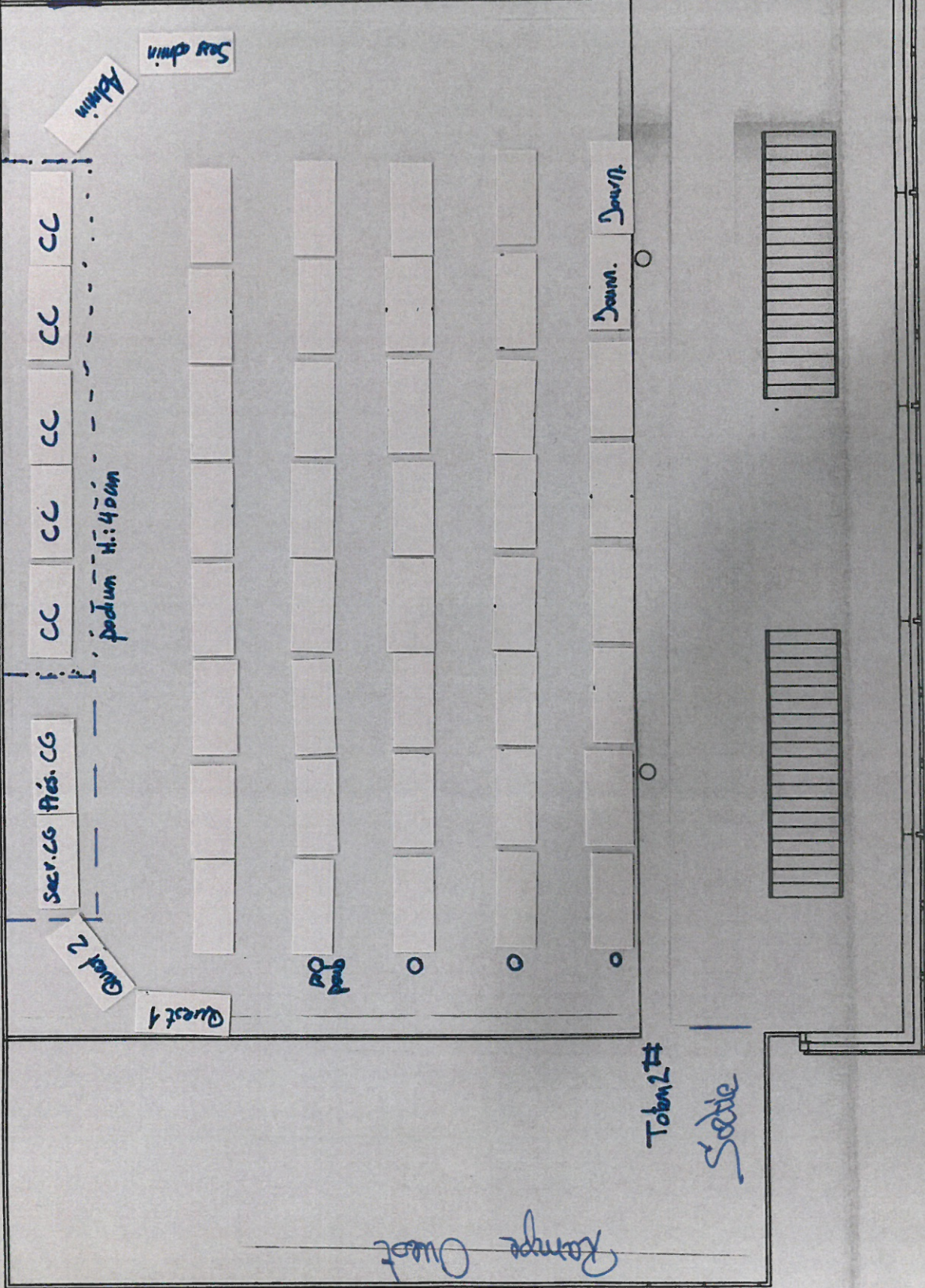
Annexe : plan de la salle

Ramppe BT

Office

Taken 1

Entrée



Ramppe Quest

Taken 2#

Société

Quest 1

Quest 2

Secr. CG Prés. CG

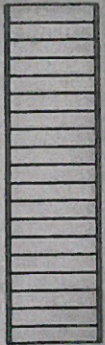
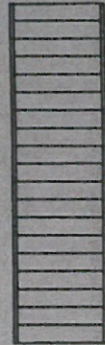
podium H: 40cm

CC CC CC CC CC CC

Admin.

VIMP ROS

Sémin. Sémin.



10. Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume Arrêté 1412

1. HISTORIQUE

Afin de respecter la loi sur la protection des eaux (LEaux) et l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), obligation du propriétaire de captage, le Conseil général du Landeron a adopté, lors de sa séance du 16 septembre 2010, l'arrêté 1179 sur le règlement et le plan de zone de protection des sources de La Baume.

Ces documents ont été réalisés, sur la base de rapports élaborés de 1967 à 1997, avec les moyens et connaissances alors à disposition.

Avant de procéder à la mise à l'enquête publique de ce plan et règlement, le Conseil communal a reçu, début 2011, les agriculteurs concernés par les zones de protection. La séance avait pour objectif de présenter le plan et le règlement, afin de permettre un échange entre les propriétaires, la Commune et les représentants de l'État.

L'Exécutif landeronnais a ensuite effectué la mise à l'enquête publique du plan et règlement, procédure au cours de laquelle deux oppositions ont été déposées. A souligner que l'Autorité de recours dans le cadre de cette procédure est bien le Conseil d'Etat et non pas la Commune.

Plusieurs rencontres ont ensuite été organisées entre opposants, représentants du Conseil communal, Service juridique de l'Etat et Service de l'énergie et de l'environnement (SENE).

Lors de ces séances, il a été relevé par les autorités cantonales que de nouvelles directives fédérales relatives à la délimitation des zones de protection en milieu karstique (*secteurs où les terrains sont formés de roches calcaires, comme c'est le cas pour le bassin versant des sources de la Baume*) étaient en cours de réalisation.

Cette nouvelle méthode, promettant une délimitation plus adaptée aux régions karstiques et laissant entrevoir une diminution des surfaces colloquées en zone S2, tout en offrant une protection mieux ciblée de la ressource, paraissait être un nouveau concept qu'il serait judicieux de mettre en place pour protéger les sources de la Baume.

Il est à souligner que l'actuelle zone de protection S2 couvre une surface de 4,5 km², impliquant des contraintes importantes telles que l'interdiction de construire et d'épandre des engrais liquides. C'est pourquoi, dans l'attente de la mise à disposition par la Confédération de nouvelles directives fédérales relatives à la délimitation des zones S en milieu karstique et d'entente avec les parties concernées, le Conseil d'Etat a rendu, le 02 mai 2012, une décision de suspension de la procédure de mise à l'enquête desdites zones.

En 2016, l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux a été modifiée et elle intègre, désormais en plus des zones S1, S2 et S3, des zones Sm et Sh pour les régions karstiques.

Cette nouvelle disposition étant en vigueur, la Commune doit, conformément au droit, reprendre ce dossier et mettre en œuvre les relevés et études nécessaires qui permettront de réaliser cette nouvelle délimitation de zones de protection pour les sources de la Baume.

2. COMMENT DÉLIMITER LES ZONES DE PROTECTION DES EAUX DU CAPTAGE DE LA BAUME

La délimitation des zones de protection S doit se faire par un bureau spécialisé en hydrogéologie et les instructions pratiques éditées par la Confédération doivent être appliquées.

En région karstique, cette délimitation doit se faire sur la base d'une cartographie de la vulnérabilité des terrains en appliquant la méthode EPIK, basée sur les 4 critères suivants :

- ⇒ Paramètre E (épikarst), karstification des calcaires non-saturés permettant la rétention de polluants;
- ⇒ Paramètres P (couverture protectrice), couches protégeant l'aquifère (épaisseur, perméabilité);
- ⇒ Paramètre I (conditions d'infiltration), déplacement d'eau en surface avant infiltration;
- ⇒ Paramètre K, évaluation des temps de résidence dans les zones saturées.

Lien internet:

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/publications/publications-eaux/cartographie-de-la-vulnerabilite-en-regions-karstiques-epik.html>

Cette méthode est adaptée au milieu karstique et reste valable, même si une adaptation intégrant les nouvelles zones Sm et Sh est en cours de finalisation au niveau fédéral. Il est dès lors tout à fait possible d'effectuer les travaux pour déterminer les 4 critères, indépendamment de la connaissance de leurs futures pondérations.

Les études précédentes ne prenaient pas en compte de manière aussi précise de l'hétérogénéité du bassin versant. Ainsi, les travaux à mener sont plus détaillés et permettront de mettre en place des contraintes là où c'est nécessaire et d'être plus souple là où il sera possible de l'être (*⇒ par exemple où il y a une plus grande épaisseur de sol*).

3. ESTIMATION DES COÛTS

Deux bureaux, spécialisés en hydrogéologie, ont été sollicités pour rendre une offre permettant de réaliser les travaux nécessaires à la délimitation des zone S du captage des sources de la Baume.

Après examen des offres enregistrées, avec l'appui du SENE, lequel nous a confirmé que les deux études proposées permettraient de répondre à l'objectif, notre choix s'est porté sur la plus avantageuse.

Ces travaux pourront être subventionnés au taux de 40% par le fonds cantonal des eaux. A souligner que l'offre retenue répond de plus au critère de l'art 6 du règlement d'utilisation du fonds des eaux, lequel stipule que seul le projet économiquement le plus avantageux peut faire l'objet d'une subvention.

Travaux de base :

- Synthèse des documents de base, mesure sur le terrain, Travaux sur le terrain, intégration des données de terrain et rédaction de rapport CHF 15'880.00

Investigations complémentaires :

- Essai de traçage trois zones, mesures géophysiques CHF 17'900.00

Travaux externes :

- Prise échantillon, suivi traçage par SEP²L, préparation fouilles CHF 3'000.00

Total CHF 36'780.00

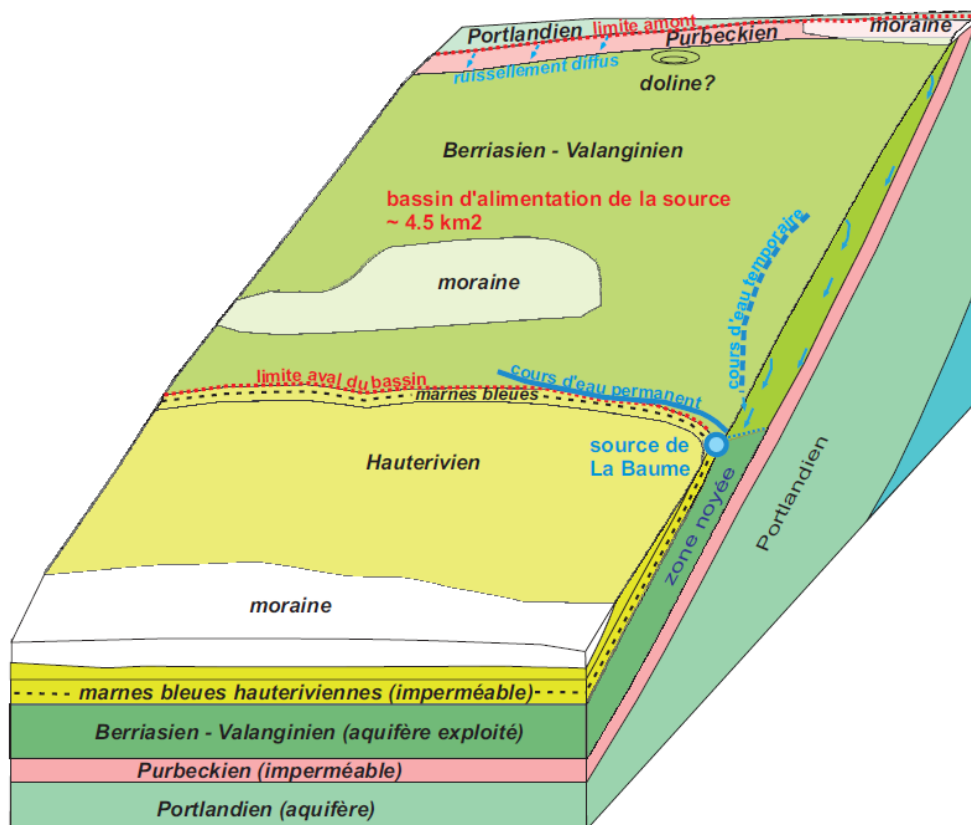
Arrondi + 5 % **CHF 40'000.00**

4. CONCLUSION

Afin de répondre à nos obligations de distributeur d'eau potable et de protéger efficacement une ressource en eau peu onéreuse, produisant la moitié des besoins annuels communaux, le Conseil communal vous encourage à accepter cette demande de crédit.

Conseil communal

Conceptuel hydrogéologique dans les environs de la source de la Baume au Landeron



No 1412 Arrêté concernant un crédit d'engagement de CHF 40'000 pour une étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 07 mai 2020,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 40'000 est accordé au Conseil communal pour une étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume.
- Article 2 La subvention cantonale viendra en déduction du présent crédit.
- Article 3 La dépense nette sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an à charge du chapitre 71000 "*Approvisionnement en eau*".
- Article 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 25 juin 2020.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président: Le secrétaire:



Commune du Landeron
Commission des services industriels et des travaux publics

Rapport relatif aux objets suivants :

- Arrêté 1412

La commission SI-TP s'est réunie le 20.05.2020. **Le quorum n'étant pas atteint à la séance, la commission SITP ne donnera pas de recommandations de vote.**

Crédit d'engagement de CHF 40'000 pour étude hydrogéologique relative à la protection des captages des sources de La Baume. Arrêté 1412

La commission émet les remarques suivantes :

- Suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance Fédérale sur la protection des eaux, modifiée en 2016, la Commune se doit de mettre en œuvre les relevés et études nécessaires qui permettront de réaliser la délimitation de zones de protection pour les sources de la Baume.
- L'éventuelle réalisation de cette nouvelle délimitation de zones de protection permettra de limiter les conflits entre la Commune et les agriculteurs concernés.
- L'éventuelle réalisation de cette nouvelle délimitation de zones de protection garantira une meilleure qualité de l'eau distribuée aux foyers du village, car certains traitements actuellement prévus ne seront plus nécessaires.
- La commission estime que cette étude est nécessaire.

Le Landeron, le 20.05.2020. La Commission SI-TP

Présents	Excusés	Absents
F.Matthey, T.Sallin, M.Fauro	S.Brechbuhl, R.Hinkel	O.Gremaud, R.Hasler, P.De Marcellis



Le Landeron, le 28 mai 2020

Rapport d'activités 2019

Membres de la commission de l'énergie:

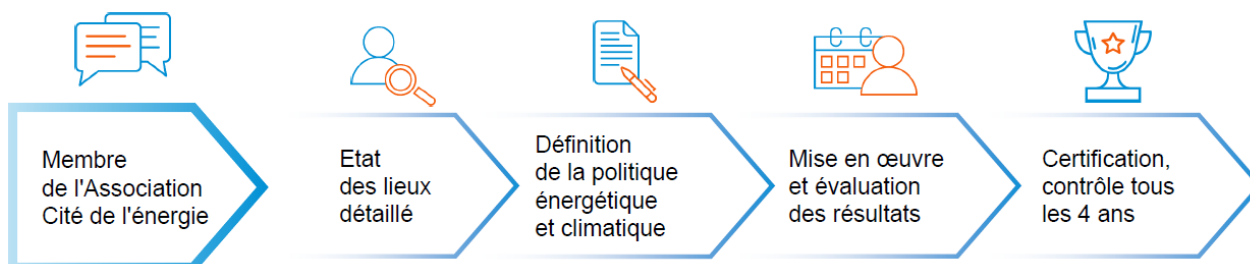
MM. Caillet Cédric, Hofs Peter, Jacot Michael; Senn Jean-Philippe (président) et Matthey Frédéric Conseiller communal.

La commission de l'énergie s'est réunie pour quatre séances durant cette année 2019, le sujet principal qui a été discuté était le projet d'obtention par la Commune du Landeron du label « Cité de l'énergie ».

Etat de situation du projet « Cité de l'énergie ».

Ce label a été créé pour aider les communes à mettre en place une politique énergétique active et durable en lien avec l'utilisation efficiente des énergies renouvelables et la mobilité.

Le déroulement du projet est prévu en 5 phases jusqu'à la certification et donc l'obtention du label.



En juillet 2019 une séance de démarrage de projet a été organisée avec les représentants de l'entreprise Planair, entreprise qui a été mandatée comme partenaire pour la conduite du projet. L'inscription à l'association « Cité de l'énergie » a été réalisée dans la foulée et les travaux ont démarré en été 2019. Par la suite plusieurs séances ont encore été organisées directement par les services communaux et Planair.

L'inscription à l'association donne accès à plusieurs outils qui faciliteront les travaux de labellisation. Par exemple un logiciel qui permettra d'établir mais également de suivre dans la durée une comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux.

Jusqu'à fin 2019 et actuellement, c'est l'étape « Etat des lieux détaillé » qui est en cours. Les principales actions à réaliser lors de cette étape sont de réunir les informations des différents services de la Commune afin de pouvoir créer un « Plan communal des énergies ». Ce plan communal sera intégré ensuite dans le « Plan d'aménagement local » qui permettra d'obtenir une vue d'ensemble pour la Commune et permettra également la planification énergétique territoriale à moyen et long terme.

Cette étape « Etat des lieux détaillé » est importante puisqu'elle permettra d'établir les fondations du projet de labellisation. C'est sur cette base en effet que pourront être évalués les points forts et les points à améliorer et c'est sur cette base également que pourra être engagée l'étape suivante, c'est à dire la définition de la future « Politique énergétique et climatique » pour la Commune.

Nous sommes encore convaincus qu'un tel label permettra à la Commune de continuer son engagement déjà très concret et positif pour une politique énergétique et climatique durable et permettra également de s'approcher un peu plus d'une société à 2'000 watts (but : 2'000 watts de puissance consommée par personne, actuellement notre société est à environ 4'500 watts par personne).

Le but final reste encore d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération et sa stratégie énergétique 2050.

Commission de l'Énergie

N°	Date	Visa	Signature
1			
2			
3			
- 8 AVR. 2020			
N°	Date	Visa	Signature
4			
5			

Fondation de la Piscine
du Landeron

Le Landeron

Rapport de l'organe de révision
à l'attention du Conseil de fondation

Exercice 2019

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT AU
CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION
DE LA PISCINE DU LANDERON, Le Landeron**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de la Fondation de la Piscine du Landeron pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

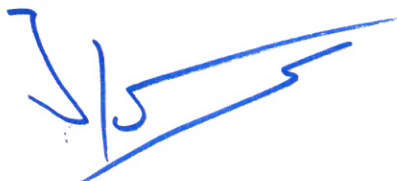
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Neuchâtel, le 30 mars 2020

CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIES SA



Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
(Responsable du mandat)



Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexe: Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Bilan au 31 décembre	2019	2018
ACTIF	CHF	CHF
Trésorerie	77'558.41	76'594.67
- BCN, L 3524.11.95	14'275.41	14'132.52
- BCN, A 3524.11.96	63'283.00	62'462.15
Débiteurs	6'243.35	9'444.85
Autres créances	-	1'292.05
- Envers des tiers	-	1'285.30
- AFC, impôt anticipé	-	6.75
Actifs de régularisation	105'841.02	136'935.46
Actifs circulants	189'642.78	224'267.03
Immobilisations corporelles	1'443'014.12	1'496'304.72
- Immeubles	299'757.57	300'161.37
- Travaux 2008/2010	1'014'591.65	1'083'257.90
- Travaux 2018	128'663.90	112'884.45
- Mobilier-Matériel	1.00	1.00
Actifs immobilisés	1'443'014.12	1'496'304.72
Total de l'actif	<u>1'632'656.90</u>	<u>1'720'571.75</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes résultants de l'achats de biens et de prestations de services	116'863.90	127'892.00
Autres dettes	3'563.35	675.25
- Envers des tiers	3'563.35	675.25
Passifs de régularisation	3'083.70	4'692.30
Part à court terme des prêts de la commune	78'166.25	78'166.25
Capitaux étrangers à court terme	201'677.20	211'425.80
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	945'925.40	1'014'591.65
Commune du Landeron III	3'390.40	5'890.40
Commune du landeron IIII	121'663.90	128'663.90
Provision pour travaux de rénovation	60'000.00	60'000.00
Capitaux étrangers à long terme	1'130'979.70	1'209'145.95
Capital de fondation	300'000.00	300'000.00
Capitaux propres	300'000.00	300'000.00
Total du passifs et des capitaux propres	<u>1'632'656.90</u>	<u>1'720'571.75</u>

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Compte de pertes et profits de l'exercice	2019	Budget 2019	2018
Recettes	CHF	CHF	CHF
Entrées	187'125.00	180'000.00	202'585.35
Location restaurant	36'000.00	36'000.00	36'000.00
Intérêts actifs	12.55	-	9.80
	223'137.55	216'000.00	238'595.15
Dépenses			
Salaires bruts y.c. jetons de présence ./ Indemnités	178'188.90	173'000.00	174'095.20
Charges sociales	26'602.05	28'000.00	25'255.50
Autres frais du personnel	-	-	1'243.55
Leasing robot	5'686.00	-	5'686.30
Téléphones + alarme téléphone	611.49	400.00	600.05
Traitement de l'eau	13'511.44	19'000.00	16'620.05
Frais postaux/banques/intérêts passifs	184.15	200.00	161.10
Frais d'entretien	41'818.77	30'000.00	43'690.30
TVA non récupérable	3'729.55	4'500.00	6'513.10
Assurances diverses	7'238.20	7'500.00	7'297.90
Eau	6'621.10	6'000.00	12'476.30
Chauffage	14'507.15	15'000.00	11'876.20
Electricité	19'875.53	15'000.00	15'714.45
Publicité-imprimés	3'370.25	5'000.00	4'201.95
Achat matériel-machines	927.60	10'000.00	-
Frais divers	17'683.77	15'000.00	11'255.69
Entretien bâtiment	15'351.10	20'000.00	26'667.35
Impôts	1'000.00	-	2'000.00
	356'907.05	348'600.00	365'354.99
Intérêts passifs			
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	27'298.10	27'300.00	29'028.50
Commune du Landeron II	377.55	380.00	490.05
Commune du landeron IV	2'170.60	2'200.00	1'387.55
Amortissements			
s/travaux 2008/2010	68'666.25	68'666.25	68'666.25
s/travaux 2018	5'314.20	-	4'336.10
s/immeubles	403.80	6'753.75	8'231.71
	461'137.55	453'900.00	477'495.15
Dépenses	461'137.55	453'900.00	477'495.15
Recettes	223'137.55	216'000.00	238'595.15
Déficit de l'exercice	238'000.00	237'900.00	238'900.00
Allocations SDL	90'000.00	90'000.00	90'000.00
Allocations Comm. Cressier	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Allocations Comm. Cornaux	-	-	3'500.00
Allocations Comm. Neuveville	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Allocations Comm. Landeron	133'000.00	132'900.00	130'400.00
	238'000.00	237'900.00	238'900.00

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique : Fondation

1.2 Base juridique : Statuts du 6 décembre 1991

Elle a pour but de créer et d'exploiter sur le territoire communal du Landeron une piscine à destination du public

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 emplois en moyenne annuelle.

1.3 Membres du Conseil de fondation

Président	Yves Frochaux	signature collective à 2
Vice-président	Roland Spring	signature collective à 2
Membres	Sylvie Frochaux	signature collective à 2
	Daniel Wälti	signature collective à 2
	Gaetano Paulo De Marcellis	
	Pierre-Alain Bourquin	
	Yann Jakob	
	Grégory Mallet	
	Frédéric Matthey-Doret	

1.4 Organe de révision

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés SA, Neuchâtel

1.5 Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-dessous.

2.1 Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur d'acquisition diminués d'un amortissement de 1% à 3% calculé sur la valeur résiduelle au début de l'année. Le taux varie selon les années.

2.2 Travaux 2008 / 2010

Les travaux activés sont diminués d'un amortissement linéaire de 4% calculé sur la valeur initiale. La valeur de ces travaux à l'actif correspond au montant du prêt accordé par la commune figurant au passif qui est également amorti de 4% annuellement.

2.3 Part à court terme des prêts de la commune

Les remboursements à court terme des prêts de la commune correspondent à la part des prêts qui devrait être honorée durant le prochain exercice.

2.4 Prêts de la commune du Landeron

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Commune du Landeron, prêt travaux 2008/2010	1'014'591.65	1'083'257.90
Part à long terme	945'925.40	1'014'591.65
Part à court terme	68'666.25	68'666.25
Commune du Landeron III	5'890.40	8'390.40
Part à long terme	3'390.40	5'890.40
Part à court terme	2'500.00	2'500.00
Commune du Landeron IIII	128'663.90	135'663.90
Part à long terme	121'663.90	128'663.90
Part à court terme	7'000.00	7'000.00

FONDATION DE LA PISCINE, LE LANDERON

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

3. Commentaires des comptes annuels

31.12.2019

31.12.2018

CHF

CHF

3.1 Détail des capitaux étrangers

Total des capitaux étrangers	1'332'656.90	1'420'571.75
Dettes à court terme portant intérêts	78'166.25	78'166.25
Autres dettes à court terme	123'510.95	133'259.55
Dettes à long terme portant intérêts	1'070'979.70	1'149'145.95
Autres dettes à long terme	60'000.00	60'000.00

4. Dettes découlant d'opérations de crédit bail non inscrites au bilan

Robot Proliner, jusqu'au 30 avril 2023	17'058.90	22'745.20
--	-----------	-----------

L'ensemble des détails nécessaires selon l'article 959c du Code des Obligations sont fournis directement au sein du bilan et du compte de pertes et profits et les comptes annuels ainsi présentés n'appellent pas d'autres commentaires.



CORNAUX - CRESSIER
LE LANDERON - LIGNIERES



LE CAP

CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE
JEUNESSE

EN 2019



2019: NAISSANCE DU CAP 2.0

” Année de redémarrage du CAP, sur de nouvelles bases, avec de nouvelles ambitions. Le CAP Version 2.0 a bien pris son envol.

Un retour en arrière s'impose pour comprendre pourquoi l'on parle d'un redémarrage : l'Association le CAP (Centre d'Animation et de Prévention) à vu le jour en mars 1998. Au départ, dans une guérite à Cornaux (le long des voies de chemin de fer) dès 1989, puis au Landeron (même lieu qu'aujourd'hui) depuis le début des années 2000.

En juin 2016, les communes qui financent majoritairement le fonctionnement de l'Association Le CAP résilient la convention en vigueur, avec effet au 31 décembre 2016. Par cette décision, les communes n'expriment pas la volonté de mettre fin de manière définitive à cette activité et à cette prestation au service de la jeunesse de la région, mais souhaitent apporter un signal fort demandant que le fonctionnement de l'Association soit revu, car perçu comme étant devenu peu efficient.

Avec le comité de gestion nouvellement élu en 2016, il nous a alors semblé évident de sonder les personnes pour qui le CAP existe, les adolescents de nos communes. Pour cela, un sondage auprès des écoliers du C2T a été réalisé afin de déterminer si les besoins exprimés en 1998, à la création de l'Association, avaient changé.

2018 est une année charnière, les activités du CAP 1.0 sont stoppées. Le comité se rapproche du CDL, le Centre de Loisirs de Neuchâtel, pour nous aider à le reconstruire. On commence alors de parler du CAP 2.0. La reconstruction s'opère. Avec l'aide du Centre de Loisirs, on sollicite les jeunes du C2T au travers de plusieurs ateliers afin qu'ils participent à la construction du nouveau CAP. Finalement, avec beaucoup d'efforts, une nouvelle convention est signée avec les quatre communes membres d'origine.

La vision de l'Association du CAP devient :

« Le CAP est une structure intercommunale qui, par des interventions ciblées, vise à s'adapter aux besoins socio-éducatifs et socioculturels de tous les adolescents. »

Pour supporter cette vision, des pôles de prestations ont été développés de concert entre l'équipe d'animation et le comité de gestion. Il vous sont décrits de manière plus concrète un peu plus loin dans le document.

Les fondations et les plans d'actions sont identifiés, Le CAP peut redémarrer, fin 2018, début 2019, avec une nouvelle équipe d'animation, Sébastien et Noémie, épaulée par notre première stagiaire Denise, dès le mois d'août 2019.

Grâce à cet historique, je suis sûr que vous êtes maintenant prêt à découvrir ce rapport d'activité, qui lui, se charge de vous relater le présent, et nous laisse imaginer le futur avec plaisir et bienveillance. C'est en tous cas les émotions que je ressens à sa lecture.

J'espère avec confiance que ce CAP 2.0 est sur la bonne voie, il ne lui reste plus qu'à trouver et assurer son rythme de croisière pour lui permettre d'aller loin, très loin.

Je souhaite terminer ce message en adressant, au nom de l'ensemble du comité de gestion, nos vifs remerciements à nos membres soutiens (AmiCAP et CAP des 100), aux personnes morales (entreprises, fondations) qui nous ont soutenus et nous soutiennent. Un chapitre dans ce rapport vous est consacré.

MERCI à vous! ”



Au nom du CAP, Thierry Linder,
Président du comité de gestion



EN 2019

UN NOUVEAU CAP POUR LA JEUNESSE DE QUATRE COMMUNES

En janvier 2019, Le CAP reprenait vie avec la volonté d'être plus que jamais à l'écoute des besoins de la jeunesse de toute une région. C'est sur la base d'un projet entièrement repensé que le centre d'animation socioculturelle du CAP redevenait actif en reprenant ses activités en faveur de la jeunesse. Ce projet, fruit d'une réflexion entre le comité de l'Association et le Centre de Loisirs de Neuchâtel, s'est construit avec ceux à qui il s'adresse : des jeunes des quatre communes mandataires du CAP.

Afin de répondre au mieux aux missions du CAP, trois nouveaux pôles de prestations ont été mis en place:

3 POLES DE PRESTATIONS POUR UNE ANIMATION SOCIOCULTURELLE JEUNESSE REGIONALE

ACTIONS DE PROXIMITÉ

ACCUEIL ADOS

PROJETS JEUNESSE

Le développement de ces trois domaines d'intervention a permis progressivement au CAP de jouer en 2019 le rôle d'acteur ressource pour la jeunesse auquel il aspirait. Gageons qu'en poursuivant son action en ce sens dans les années à venir, Le CAP n'aura de cesse de se développer et d'évoluer, avec toujours la même volonté : **être au service de la jeunesse de sa région.**



ACTIONS DE PROXIMITE A LA RENCONTRE DES JEUNES SUR LEUR TERRAIN

Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières : quatre communes, quatre contextes différents.

Avec l'objectif de s'adresser à la jeunesse de toute une région, ne plus limiter Le CAP à ses locaux du Landeron est apparu comme une évidence dans le processus de reprise de ses activités. Le projet du nouveau CAP visait donc à proposer et développer des animations dans les quatre communes tout en favorisant l'échange de jeunes entre villages et la création de ponts entre ceux-ci.

Dès mars 2019, l'équipe d'animation socioculturelle est allée à la rencontre des jeunes de chaque village de manière régulière. Ces premiers contacts ont permis de les consulter sur leurs besoins et leurs envies en lien avec leur environnement direct. Sur la base de ces premiers échanges, Le CAP a régulièrement proposé à partir du mois de mai et durant tout l'été, des espaces d'« accueil libre » dans chaque village. En mettant à disposition des jeux, en créant un espace où les jeunes peuvent se retrouver entre pairs et en proposant des activités directement sur l'espace public, l'équipe d'animation socioculturelle a pu poursuivre ses objectifs : **la création de liens, proposer une écoute en termes de besoins spécifiques à chaque village et une identification de l'équipe par la jeunesse comme un potentiel soutien ou ressource en cas de besoin.**

LE CAP EN 2019 C'EST 24 ACTIONS HORS-MURS DANS LES VILLAGES

Depuis le mois de novembre, Le CAP propose une formule hivernale de ces activités en investissant les salles de gymnastique des différents villages. Intitulés «Le CAP dans ton Village», ces samedis proposent du sport en libre accès, différents jeux et des espaces dédiés aux jeux vidéo ou à la discussion entre amis.



LE CAP PARTICIPE AUX MANIFESTATIONS LOCALES

Avec cette volonté de s'adresser aux jeunes directement dans leur village, l'équipe d'animation socioculturelle décide en 2019 de proposer des espaces et des activités aux adolescents dans les manifestations locales. Avec notamment une première participation lors de la Fête du Soleil en août, les animateurs ont pu aller à la rencontre des jeunes de Cornaux mais également de leurs parents et de la population dans son ensemble et créer ainsi des liens de confiance en présentant les activités du CAP.

MIDI AU C2T

Le centre scolaire des Deux Thiellles (C2T) regroupe les élèves des quatre communes mandataires du CAP. Afin d'étendre son action et de s'adresser à un maximum de jeunes venant des quatre villages, Le CAP identifie le C2T comme un précieux partenaire dans la conduite de son action. A partir de la rentrée scolaire en août 2019, l'équipe d'animation se rend ainsi régulièrement au C2T sur le temps de midi pour mettre un grill et des jeux à disposition et proposer aux élèves de partager un moment convivial.

Dès le mois de novembre, une nouvelle formule est proposée chaque jeudi. Les jeunes sont invités à proposer et choisir par vote le menu de la semaine suivante. Les jeunes cuisinent alors leur repas avec l'aide des animateurs dans la cuisine du C2T et le partagent ensuite avec ceux qui le souhaitent.

LE CAP EN 2019 C'EST 14 REPAS PREPARES ET PARTAGES AVEC UNE TRENTAINE DE JEUNES



EN 2019

L'ACCUEIL ADOS UN ESPACE POUR LES JEUNES

A sa réouverture en janvier 2019, Le CAP propose aux adolescents un lieu qui leur est dédié. **Lieu de vie et d'expérimentation du vivre-ensemble**, l'Accueil Ados offre aux jeunes un espace hors du cadre scolaire ou familial permettant de se retrouver entre amis ou de faire de nouvelles connaissances. Fonctionnant sur le principe de la **libre adhésion**, l'Accueil Ados met à disposition divers jeux, un bar (sans alcool) à petit prix, un coin détente pour se retrouver et bavarder entre amis et un espace dédié aux jeux vidéo. **Espace de socialisation pour les jeunes**, il permet à chacun de trouver sa place en laissant de côté les compétences scolaires, le niveau socio-économique ou les différences culturelles. L'équipe d'animation y joue un rôle d'encadrement visant à favoriser **l'intégration** de chacun(e) mais aussi de **valorisation** de leurs talents et compétences.

EN 2019

La réouverture d'un Accueil Ados était une prestation attendue par de nombreux jeunes. Dès le mois de janvier, ils sont nombreux (en moyenne **45% de filles, 55% de garçons**) à se rendre au CAP à chaque ouverture et une fréquentation moyenne en constante augmentation jusqu'en fin d'année viendra confirmer que cette offre répond à un véritable besoin.

**LE CAP EN 2019 C'EST
1340 CROC'CHOCS SERVIS
+ DE 1000 PARTIES DE BABYFOOT**

Pour que l'Accueil Ados reste un lieu vivant, attractif et que les jeunes puissent se l'approprier, l'équipe d'animation met en place à plusieurs reprises durant l'année des espaces permettant d'exprimer ses idées d'activités, d'aménagement des lieux ou de projets. Sont par exemple ainsi co-organisés avec les jeunes:

- Tournoi de jeu vidéo
- Activités de confections de pâtisseries
- Soirée spéciale Halloween
- Réaménagements des lieux

**L'ACCUEIL ADOS
EST OUVERT***

LE MERCREDI DE 14H A 18H

LE VENDREDI DE 15H A 19H

**POUR LES JEUNES DE LA 8E HARMOS
JUSQU'A 18 ANS**

*** LES HORAIRES PEUVENT VARIER EN COURS D'ANNEE
EN FONCTION DU TEMPS LIBRE DES JEUNES**





PROJETS JEUNESSE LES JEUNES PARTICIPENT

Les professionnels du CAP visent à créer et soutenir des possibilités de participation pour les jeunes. Le CAP favorise le développement de nombreuses compétences chez les jeunes, un apprentissage et un exercice de la participation citoyenne en leur permettant de devenir acteurs de la vie de leur région et en facilitant leur implication dans l'offre régionale en faveur de la jeunesse.

En 2019 plusieurs projets ont ainsi été menés avec l'accompagnement du CAP:

SPORTSNIGHT

Offrir la possibilité de faire du sport un samedi soir, sans compétition, juste pour le plaisir de bouger: voilà l'idée de **5 jeunes âgés de 15 à 17 ans habitants de la région**. Avec l'accompagnement des professionnels du CAP, ces jeunes ont concrétisé cette idée en organisant une soirée SportsNight dans les salles de gym du C2T. Avec plusieurs sports à choix, ce sont **une trentaine de jeunes des quatre communes de la région** qui ont pu profiter de cette soirée sportive et se défouler dans une ambiance détendue.

Avec pour objectifs la **promotion de l'activité physique** chez les jeunes, l'offre d'activités saines et alternatives le samedi soir et la **création de lieux de socialisation**, Le CAP souhaite développer ce projet en poursuivant l'implication des jeunes dans sa conception et son organisation. Une nouvelle édition a été organisée au début de l'année 2020 avec les 5 jeunes à l'origine du projet.

CAP SUR L'ETE

En 2018, le Centre de Loisirs de Neuchâtel lançait un appel aux élèves du C2T pour participer aux réflexions menant à un projet pour un nouveau CAP. Une quarantaine de jeunes se sont ainsi impliqués dans différents ateliers pour faire part de leurs envies et de leurs besoins quant à un nouveau centre d'animation.

En 2019, un petit groupe de jeunes ayant participé à ces ateliers a ainsi souhaité organiser un événement d'inauguration adressé à toute la population pour fêter la réouverture du CAP et ainsi célébrer la réussite de leur investissement.

Pendant plusieurs mois l'équipe d'animation du CAP a ainsi accompagné ces jeunes dans la conception et l'organisation d'un événement marquant la reprise des activités du CAP. Cette fête, intitulée «CAP SUR L'ETE», s'est finalement déroulée en juin 2019. **Une centaine de personnes** ont pu à cette occasion découvrir les activités du CAP, profiter d'un concert en extérieur, d'un bar et des nombreuses activités imaginées par les jeunes.

LE CAP EN 2019 C'EST

**AUSSI 17 JEUNES ACCOMPAGNES DANS
UNE REFLEXION SUR LA CREATION D'UNE
ASSOCIATION DE JEUNESSE A LIGNIERES.**



EN 2019

SKATEPARK DU LANDERON

Le skateboard, la trottinette et le vélo BMX sont des activités sportives très prisées de nos jours. Les locaux du CAP au Landeron sont situés juste à côté d'un petit skatepark fréquenté par de nombreux jeunes. C'est tout naturellement que l'équipe d'animation a pu créer des contacts avec les utilisateurs de ce skatepark. Au cours des nombreuses discussions au sujet de cette installation sportive, une envie de voir ce skatepark réaménagé pour mieux répondre aux envies et aux besoins de ses utilisateurs est ressortie de manière unanime. Avec la volonté de donner aux jeunes la possibilité d'agir directement sur leur environnement, l'équipe d'animation du CAP a donc décidé de lancer un appel aux utilisateurs de ce skatepark pour réfléchir ensemble à des possibilités de revalorisation de cette infrastructure.

En novembre 2019, **une quinzaine de personnes** ont alors participé à une rencontre organisée au CAP. De nombreuses idées et envies ont pu être exprimées, dans une optique d'auto-construction inspirée par un projet similaire mené par une association du Locle. Suite à cette première rencontre, un groupe de **huit utilisateurs** de ce skatepark a décidé de se constituer en association avec l'aide du CAP dans le but de faire la promotion de leurs sports et de concevoir un projet concret de **revalorisation de ce skatepark** à présenter aux autorités.

EN 2020

En 2020, le CAP poursuit son accompagnement en épaulant les membres de cette nouvelle association dans toutes les étapes que nécessite la réalisation d'un tel projet: demandes d'autorisations, recherches de fonds, constitution de dossiers, développement de l'association, etc.

D'autres projets sont actuellement en cours pour l'année 2020. Notamment l'accompagnement d'un groupe d'élèves du C2T pour l'organisation d'un événement de fin d'année scolaire et la poursuite des réflexions sur la création d'une éventuelle association jeunesse à Lignières.

LE CAP EN 2019 C'EST

UNE CINQUANTAINES DE JEUNES DES 4 COMMUNES IMPLIQUES DANS DES PROJETS



COLLABORATIONS & PARTENARIATS

Ces 3 pôles de prestations ne sauraient se déployer de façon optimale sans une recherche active de synergies. Ainsi, par des collaborations et des partenariats, Le CAP vise à développer davantage son offre pour la jeunesse et à intégrer le réseau des acteurs jeunesse de la région.

DIMENSION 13'17

En juin 2019, l'équipe d'animation du CAP prenait part au projet Dimension 13'17 mené par le Centre de Loisirs de Neuchâtel et Festi'Neuch, en participant à l'accueil des adolescents à «La Crique», lieu réservé aux jeunes sur le site du festival.

REAMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE

Sur proposition de la direction du C2T, le CAP participait en 2019 à un projet de **réaménagement participatif** de la cour d'école. Dans le cadre des cours à options professionnelles, les élèves ont été invités à imaginer et concevoir des aménagements de la cour d'école correspondant à leurs besoins. L'équipe d'animation du CAP a ainsi eu l'opportunité de mettre à contribution ses compétences en matière de processus participatifs dans le déroulement des premières phases du projet.



SENSIBILISATION A LA PARTICIPATION

Invités à participer à la semaine d'activités hors-cadre de fin d'année scolaire du C2T, les professionnels du CAP ont proposé en 2019 des ateliers de sensibilisation à la participation citoyenne aux élèves de 9e Harmos. Sur le thème «C'est quoi ton village idéal?», **une centaine d'élèves** ont ainsi eu l'occasion de réfléchir aux aspects à prendre en compte pour qu'un village réponde aux besoins de sa jeunesse, en réalisant une maquette en matériaux de récupération. Sur la base de ces maquettes, l'équipe d'animation a ensuite permis aux jeunes de traduire ces idées en projets éventuels.

FIN D'ANNEE SCOLAIRE CELEBREE AU CAP

En 2019, la direction du C2T propose que la remise de diplômes des élèves de 11e Harmos ainsi que le moment convivial qui s'en suit traditionnellement se déroule au CAP. C'est avec grand plaisir que le CAP a accueilli **une centaine d'élèves** en juillet sous un soleil estival. Cette remise de titres suivie d'un apéritif et de grillades offertes par Le CAP annonçait pour tous le début des vacances d'été!



EN 2019

MERCI A NOS PARTENAIRES ET SOUTIENS

Les autorités et les services communaux de
Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières

La direction, les enseignants et le personnel du
Centre Scolaire des Deux-Thielles au Landeron

Le Centre de Loisirs de Neuchâtel et
son directeur, Michaël Frascotti
Le réseau des animateurs socioculturels jeunesse
du canton de Neuchâtel
La Fête du Soleil, à Cornaux
La Fête du Vin, à Cressier
La Fête de de la Désalpe, à Lignières
L'Association Le Landeron Après-Demain
L'Association de Jeunesse du Landeron
L'Atelier Le Loupiot, au Landeron
Jérôme Heim
Fabrice Chappuis

La Loterie Romande
La Fondation Hafen
Michel Rollier, au Landeron
VARO SA, à Cressier
La menuiserie Muttner, au Landeron
Laurent Demarta, Cressier
Hans-Jorg Kholer, à Cornaux
Les membres AmiCAP et CAP des 100
L'ensemble vocal Le Madrigal, au Landeron



Et merci à tous les jeunes et leurs parents qui nous
ont fait confiance tout au long de l'année 2019!

LE COMITE DE L'ASSOCIATION EN 2019

Président: Thierry Linder
Vice-président: Jérôme Ribeaud
Secrétaire: Suzanne Staub

Représentants des communes:

Cornaux

Claudine Salzmann Silva, conseillère communale
Suzanne Staub, conseillère générale
Willy Schärer, conseiller général

Cressier

Michel Froideveaux, conseiller communal
(jusqu'au 01.07.19)
Jean-Claude Perrenoud, conseiller communal
(dès le 01.07.19)
Isabelle Garcia, conseillère générale
Mélissa Cravero, conseillère générale
Laurent Demarta, conseiller général

Le Landeron

Jean-Claude Egger, conseiller communal
Maura Bottinelli, conseillère générale
Jean-Marc Jeanneret, conseiller général
Thierry Linder, conseiller général

Lignières

Jérôme Humbert-Droz, conseiller communal
Sabine Krieg, conseillère générale
Jérôme Ribeaud, conseiller général

Représentants du Centre Scolaire C2T:

Laurent Winkler, directeur
Mirza Hajdarbasic, directeur adjoint



COMPTES 2019

BILAN DE BOUCLEMENT POUR LE 31.12.19

1	ACTIFS		
1000	Caisse		163.35
1010	CCP 20-361-7		22'616.27
1011	CCP 20-5685-8		113'809.11
1020	Raiffeisen 8513858		16'632.80
1300	AT - Actifs transitoires		555.15
1350	Compte d'attente		6'431.40
1400	Immeubles		254'000.00
	TOTAL :		414'208.08
2	PASSIFS		
2300	PT - Passifs transitoires		43'231.30
2800	Fortune/Capital d'association		322'434.03
2920	Fonds Hafen		45'495.15
	TOTAL :		411'160.48
	Bénéfice net au 31.12.2019		3'047.60
	TOTAL :		414'208.08



EN 2019

COMPTES DE RESULTATS POUR LE 31.12.19

N°	Désignation	Actuel
4	RECETTES	
4000	Part. animation - Cot. de jeunes	73.50
4001	Recherche de fonds (Don, cotisations)	19'282.50
4002	Soutien activité Hors-murs	4'504.85
4015	Recherche de fonds (Projets spéc.)	3'507.00
4100	Part. des communes (charges salariales)	135'264.00
4110	Part. des paroisses	1'000.00
4200	Location du CAP	13'120.00
4250	Location Bus Opel Vivaro	230.00
4300	Recettes de manifestations	6'279.75
4500	Ventes alimentaires	575.85
4720	Produits divers	10.90
	TOTAL :	183'848.35
3	CHARGES	
3000	Animation	2'646.85
3001	Animation Hors murs	4'504.85
3002	Gestion bateau	914.50
3004	Gestion Bus Vivaro Open	11'741.05
3007	Frais de manifestations	2'879.10
3020	Frais de déplacements	230.20
3101	Achat matériel de bureau	414.35
3110	Achat matériel pour entretien	1'012.85
3111	Achat mobilier et machines	448.20
3112	Frais entretien mobilier/machines	300.00
3113	Frais entretien immeuble & conciergerie	8'174.95
3120	Charges sur immeuble	6'684.75
3200	Salaires y c. charges sociales	135'263.95
3210	Vacations du bureau	1'020.00
3300	Abt : Radio / TV / Internet	1'373.15
3301	Frais de téléphone (y c. abt)	331.45
3302	Frais et licences informatiques	818.55
3311	Assurance RC	225.00
3400	Publicité	495.40
3500	Achat alimentaire	139.60
3600	Dégâts et délinquance	810.40
3710	Frais CCP/Bancaires	217.30
3720	Frais divers	154.30
	TOTAL :	180'800.75
	Bénéfice net au 31.12.2019	3'047.60
	TOTAL :	183'848.35

L'EQUIPE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE EN 2019



” S’engager pour la jeunesse de toute une région: Il n’y a pas plus beau défi que celui que notre équipe a décidé de relever en 2019, lors de l’ouverture du nouveau CAP!

Donner la parole aux jeunes, créer avec eux des possibilités de participation à la vie régionale, accompagner et soutenir pour que chacune et chacun puisse se sentir intégré: voilà quelques uns des objectifs que nous nous sommes fixés et qui, chaque jour, donnent du sens à notre action tout en nourrissant notre envie de permettre au CAP de poursuivre son développement, pour les jeunes mais surtout avec les jeunes. ”

Sébastien Fornerod
Animateur socioculturel HES
Responsable



” L’année 2019 est une année de changement pour Le CAP. Quel plaisir pour une animatrice socioculturelle de pouvoir évoluer dans une structure qui favorise et encourage le développement de projets et d’activités en faveur de la jeunesse. Repenser Le CAP avec l’aide du comité et des divers acteurs/partenaires présents sur le terrain nous permet de nous remettre constamment en question sur notre pratique.

Travailler avec l’ensemble des jeunes de la région nous sensibilise sur les diverses réalités (socio-économique, intergénérationnelles, interculturelles, etc.) des quatre communes. Ce constat nous permet de faire un travail sur le fond et non uniquement sur la forme afin que nous puissions répondre à chaque besoin de manière individuelle et spécifique. ”

Noémie Vuillemin
Animatrice socioculturelle HES
Praticienne formatrice en formation

MONITEURS

Yann Jacot Nicolas Fellrath

Un grand merci à nos moniteurs pour leur aide et leur précieux soutien durant l’année 2019!

ENTRETIEN DES LOCAUX

” Toutes mes félicitations à la nouvelle équipe du CAP, Sébastien et Noémie avec qui j’ai le plaisir de collaborer pour que leur travail puisse suivre son cours, dans l’ordre et la propreté des locaux. ”

Vera Macedo
Concierge du CAP



Un grand merci à notre concierge pour sa précieuse et grande implication dans l’entretien des locaux du CAP!



” «J’ai effectué mon stage au CAP dans le cadre de ma première formation pratique HES. J’ai eu la chance d’évoluer dans une équipe dynamique grâce à laquelle j’ai appris et expérimenté beaucoup d’outils de l’animation socioculturelle. J’ai vraiment aimé travailler avec les jeunes et je les remercie pour leur accueil et pour la magnifique surprise de départ à laquelle j’ai eu droit.» ”

Denise Sama Solim
Stagiaire HES
D’août 2019 à février 2020

**SOUTENEZ NOS ACTIVITÉS
EN FAVEUR DE LA JEUNESSE !**

Association Le CAP
2525 Le Landeron
CH09 0900 0000 2000 5685 8

AVEC LE SOUTIEN DE



FONDATION *Hafen*



Crédits d'engagement en cours - Situation comptable au 31 mars 2020

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Enseignement								
1366	C2T - Contrôle conduite chauffage & système de régulation	22.02.18	30'000.00					
	conduite: étude, sondages, isolation				11'071.00	10'573.00		
	Remplacement système de régulation				17'172.00	1'388.00		
	Totaux				28'243.00	11'961.00		
Culture								
1404	Restauration mémorial & réfection mur sud cour du Château	24.10.19	69'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Echafaudage							
	Ferblanterie & couverture							
	Plâtrerie / peinture							
	Travaux spéciaux / Divers & imprévus							
	Honoraires architecte & émoluments							
	Totaux					0.00		
	Contributions & soutiens financiers associations				8'250.00			SDL, AVVL, Corpo St-Maurice
Routes communales, y.c. épuration & S.I.								
1392	Réfection berges canal de la Petite Thielle	21.02.19	250'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil:					177'950.00		
	Electricité:					4'606.00		
	Serrurerie + paysagiste							
	Ingénieurs civils:					26'603.00		
	Divers:					508.00		
	Totaux					209'667.00		
1301	Assainissement éclairage public général localité, rempl. mâts et leds	26.03.15	896'400.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Remplacement mâts & leds:					448'143.00		
	Génie civil & maçonnerie:					6'490.00		
	Divers & imprévus:					329.00		
	Totaux					454'962.00		
1394	Assainissement signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg & du Tirage	28.03.19	110'000.00					
	Assainissement signalisation lumineuse:				98'813.00	94'641.00		
	Divers & imprévus:					1'766.00		
	Totaux					96'407.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	Routes communales, y.c. épuration & S.I.							
1405	Etude réduction eaux claires parasites	24.10.19	20'000.00					
	Bureau ingénieurs civils							
	Totaux					0.00		
1307	Mise en place concept de circulation & de modération de trafic sur le territoire communal	18.06.15	758'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Panneaux signalisation, totems & marquages:					215'112.00		
	Signaux entrées & fins localité + divers:					12'746.00		
	Maçonnerie, socles béton & divers:					73'827.00		
	Bacs à fleurs (sans décoration):					48'202.00		
	Terre, terreau, fleurs, arbustes:					26'424.00		
	Achat radar préventif:					6'778.00		
	Divers: La Poste & imprimerie (dépliants zones 30 km/h)					1'246.00		
	Totaux					384'335.00		
1363	Réfections & surfacages routiers à divers endroits	22.02.18	258'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil 1:				110'460.00	78'247.00		
	Génie civil 2:					20'272.00		
	Travaux spéciaux, revêtement à froid:				39'808.00	25'130.00		
	Divers:					326.00		
	Totaux				150'268.00	123'975.00		
1398	Aménagement infrastructures secteur sud ZI Prés Bugnons	09.05.19	1'610'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil: routes, eaux usées & claires		1'113'000.00					
	Sanitaires - eau potable		180'000.00					
	Electricité BT & EP:		267'000.00					
	Télé-réseau:		21'000.00					
	Défense incendie		29'000.00					
	Ingénieurs civils:					47'935.00		
	Architectes & urbaniste:					7'639.00		
	Indemnités pertes exploitation							
	Divers & imprévus:							
	Totaux		1'610'000.00			55'574.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	Electricité							
1388	Travaux extensions réseau électrique en 2019	13.12.18	398'000.00					
	<i>Adjudications et/ou contrats avec sociétés et/ou entreprises</i>							
	Ingénieurs:							
	Electricité:					206'317.00		
	Génie civil:					38'457.00		
	Divers:					1'935.00		
	Totaux					246'709.00		
	Eau potable & SEP²L							
1364	SEP²L - Manuel assurance qualité (MAQ)	22.02.18	80'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Bureau ingénieurs - Mandat prestations pour MAQ				63'004.00	64'309.00		
	Divers					1'269.00		
	Totaux					65'578.00		
1320	Eau potable - Nouveau réservoir de Combazin	18.02.16	353'200.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Génie civil & maçonnerie		196'010.00					
	Serrurerie		13'200.00					
	Installations sanitaires		32'040.00					
	Electricité		8'000.00					
	Aération, ventilation		7'000.00					
	Equipements, aménagements intérieurs		13'000.00					
	Honoraires ingénieur civil		44'500.00			30'588.00		
	Divers		27'000.00					
	Totaux					30'588.00		
1321	Eau potable - Mise en conformité réservoir des Aiguedeurs	18.02.16	129'800.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Installation de chantier		7'000.00					
	Travaux de génie civil		5'800.00					
	Serrurerie		23'960.00					
	Installations sanitaires		47'460.00					
	Electricité		8'000.00					
	Aération, ventilation		7'000.00					
	Honoraires ingénieur civil		16'500.00			3'902.00		
	Divers		10'000.00					
	Totaux					3'902.00		
1378	Eau potable - Extension CEN, participation Le Landeron	21.06.18	5'907'150.00					
	Acomptes versés à la CEN							
	Honoraires ingénieur civil					148'518.00		
	Totaux					148'518.00		

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
Service forestier								
1372	Agrandissement du hangar à copeaux	22.03.18	160'000.00					crédit bouclé
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Défrichage du secteur		2'000.00					supplément pour réfection place en chaille & pose drainage
	Travaux de terrassement & radier béton armé		71'000.00		56'000.00	71'688.00		
	Charpente & structure métallique		52'000.00		76'000.00	74'788.00		
	Parois en rondins		12'000.00			592.00		rien ne sera facturé
	Ingénieurs civils, honoraires		6'000.00		8'900.00	10'217.00		
	Architecte, honoraires		9'000.00		9'000.00	9'680.00		
	Divers et imprévus		8'000.00			4'739.00		y.c. pose 2 portes grillagées
	Totaux		160'000.00			171'704.00		
Port								
1373	Rénovation & modernisation installations ancien secteur port	03.05.18	830'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Gros œuvre: déconstruction, pontons, pieux		697'150.00		606'222.00	699'987.00		
	Electricité		55'000.00			46'275.00		
	Eau potable		37'150.00			13'141.00		
	Serrurerie					1'369.00		
	Personnel auxiliaire durant les travaux		8'600.00					
	Ingénieur, géomètre, etc. - Honoraires:		32'100.00			32'820.00		
	Relevés & mise à jour plans					5'376.00		
	Divers et imprévus: matériel (cordages, chaînes, etc.)					3'055.00		
	Totaux		830'000.00			802'023.00		
Musées et arts plastiques								
1390	Réfection charpente toiture Tour Hôtel de Ville	21.02.19	240'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Echafaudage:		52'000.00					
	Charpente:		32'000.00					
	Ferblanterie - couverture:		130'000.00					
	Maçonnerie:		10'000.00					
	Honoraires architecte :		8'000.00			4'750.00		
	Divers		8'000.00			1'050.00		
	Totaux		240'000.00			5'800.00		
	OPAN - subvention cantonale							

Arrêté no	Crédit d'engagement - Description	Date	Montants crédits	Date contrats	Montants contrats	Montants factures payées	Risques financiers	Remarques
	Service du feu							
1402	Travaux amélioration & rénovation hangar du feu	27.06.19	135'000.00					
	<i>Contrats avec les sociétés et/ou entreprises</i>							
	Démolition / désamiantage:				18'883.00	230.00		
	Menuiserie:		33'000.00		22'500.00			
	Installation électrique:		14'000.00		10'930.00			
	Maçonnerie:		14'000.00		13'212.00	11'000.00		
	Installation sanitaire:		14'000.00		13'943.00			
	Plâtreries / peintures:		25'000.00		9'513.00			
	Portes sectionnelles:		15'000.00		14'594.00	4'846.00		
	Divers		15'000.00			21.00		
	Honoraires architecte		5'000.00					
	Totaux		135'000.00		103'575.00	16'097.00		
	ECAP - Subvention cantonale							